



Procès-Verbal du Conseil Municipal

MARDI 12 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze-juillet à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 15

En exercice : 15

Présents : 8

Procuration : 5

Date de convocation

05/07/2022

Présents : LAVOREL Joëlle, SAXOD Mélanie, GUILLERMET Jérôme, JACQUET Brigitte, DUBOUCHET Philippe, EXCOFFIER Lionel, EXCOFFIER Yves, MARTINET Sylvain,

Représentés :

DUPRAZ P. qui donne pouvoir à LAVOREL J.
MUGNIER J. qui donne pouvoir à EXCOFFIER L.
NOVO PEREZ L. qui donne pouvoir à SAXOD M.
DECRUY M-H qui donne pouvoir à JACQUET B.
GRABINSKI Damien qui donne pouvoir à GUILLERMET J.

Excusé(s) : KARATAS Aylin, LAUREAU Pierre

Absent(s) :

Secrétaire : SAXOD Mélanie

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mai 2022

Approuvé à l'unanimité des présents

2 – Décisions du Maire et Informations

2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme

N°	Objet	Situation	Décision
DP 22A/0014	Clôture	130 route de Pré Paradis	Refusée le 03/06/22
DP 22A/0015	Division	Allée des Mésanges	Acceptée le 10/06/22
DP 22A/0016	Clôture	Rte de Frangy – Les jardins de Charlotte	Refusée le 20/06/22
DP 22A/0017	Panneaux	306 rte de Pré Paradis	Acceptée le 10/06/22

	photovoltaïques		
DP 22A/0019	Portail	45 allée des Coudriers	Acceptée le 27/06/22

2.2 Compte-rendu des Commissions :

BÂTIMENTS

Monsieur MUGNIER est absent

SCOLAIRE

L'année scolaire c'est bien terminée.

Les travaux du dortoir sont finis, les enfants seront accueillis dans les meilleures conditions.

Proludic a validé le terrassement de l'entreprise Gros et doit intervenir pour poser le nouveau portique les 22 et 23 juillet et la réception est prévue le 9 août.

VOIRIE

Monsieur DUPRAZ est absent.

3 – Délibérations

3.1 DM n°2 – Remboursement TA – D2022 26

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que de la Taxe d'Aménagement a dû être remboursée à la SCCV DIAVALO à la demande de la DGFIP.

Après avoir entendu l'exposé de madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la DM n°2 comme suite :

Compte	Désignation	+	-
10226	Taxe Aménagement	1 237.98 €	
2315	Installations Matériel et outillage technique		1 237.98 €
TOTAL		1 237.98 €	1 237.98 €

3.2 Renouveau Convention Police Puri Communale – D2002 027

L'article L512-1 du Code de la Sécurité dispose que « Les communes de moins de 20 000 habitants formant un ensemble de moins de 50 000 habitants d'un seul tenant peuvent avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles ». La présente convention a pour objet de créer un service commun de police municipale pluri-communale et concerne l'ensemble des moyens humains et matériels de ce service. La police municipale pluri-communale est une forme de mutualisation des polices municipales qui s'opère entre plusieurs communes, en dehors de toute intervention d'un EPCI. Le territoire d'exercice des missions des agents de police municipale devient le territoire de plusieurs communes. La police municipale pluri-communale s'exerce à titre occasionnel ou de manière pérenne. La présente convention organise la mise en commun pérenne du service de police municipale pluri-communale en référence à l'article L512-1 du Code de la sécurité intérieure entre les communes de CHENEX, CHEVRIER, VALLEIRY, VERS, VIRY et VULBENS

La présente convention précise les modalités d'organisation et de financement du service de police municipale pluri-communale mis en place entre les communes de CHENEX, CHEVRIER, VALLEIRY, VERS, VIRY et VULBENS.

3.3 Groupement de commandes des repas – choix de l'entreprise – D2002 028

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant la fourniture de repas pour la cantine :

- 1001 Repas,
- Leztroy
- SHCB.

Les offres ont été consultées et notées avec l'aide du Service Marchés Publics de la CCG. Le classement des offres est le suivant :

- 1^{er} 1001 Repas,
- 2^{ème} Leztroy,
- 3^{ème} SHCB.

Le 30 juin a été organisée une rencontre de négociation avec l'Entreprise 1001 Repas.

Le prix du repas a été fixé après négociation à 3.70 € HT pain compris pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil Municipal doit donc donner son avis sur cet accord.

- Divers

1) Collège du Vuache :

Suite à la réunion d'information, Vers n'avait pas été rattaché au collège du Vuache. Il s'en est suivi un débat afin de faire changer ce rattachement. Il est donc prévu de modifier la carte scolaire afin d'englober la Commune de Vers au collège du Vuache.

Prochain Conseil Municipal :

Le Lundi 12 septembre à 22h00 en Mairie

Fin de la séance 22h15